

Le Civraisien en Poitou

le magazine de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou

N°03
JANVIER 2019



territoires / économie / santé / loisirs et tourisme

ANCHÉ • ASNOIS • BLANZAY • BRION • BRUX • CEAUX-EN-COUHÉ • CHAMPAGNÉ-LE-SEC • CHAMPAGNÉ-ST-HILAIRE • CHAMPNIERS
CHARROUX • CHATAIN • CHÂTEAU-GARNIER • CHATILLON • CHAUNAY • CIVRAY • COUHÉ • GENÇAY • GENUILLÉ • JOUSSÉ
LA CHAPELLE-BÂTON • LA FERRIÈRE-AIROUX • LINAZAY • LIZANT • MAGNÉ • PAYRÉ • PAYROUX • ROMAGNE • SAINT-GAUDENT
SAINT-MACOUX • SAINT-MAURICE-LA-CLOÛÈRE • SAINT-PIERRE-D'EXIDEUIL • SAINT-ROMAIN • SAINT-SAVIOL • SAINT-SECONDIN
SAVIGNÉ • SOMMIÈRES-DU-CLAIN • SURIN • VAUX-EN-COUHÉ • VOULÈME • VOULON

Préparer l'avenir

Cette nouvelle année commence pour la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou sur des bases solides en termes d'objectifs, de projets et d'organisation.

Après la fusion de nos trois territoires, Gencéen, Région de Couhé et Pays Civraisien et Charlois, les élus communautaires ont tenu à prendre en compte les spécificités de chaque collectivité, pour harmoniser au mieux les actions conduites et renforcer l'ancrage intercommunal auprès des conseils municipaux, des habitants, des acteurs économiques et du milieu associatif.

C'est désormais chose faite, tant au niveau administratif qu'au niveau des compétences, définitivement adoptées par le Conseil Communautaire, en juin dernier.

La Communauté de Communes et les 40 communes qui la composent ont pour objectif prioritaire l'amélioration du cadre de vie et le renforcement de l'attractivité de notre territoire, pour favoriser la création d'emplois et développer l'innovation. Les projets sont nombreux, les besoins pour répondre aux attentes des habitants et permettre aux jeunes de rester dans nos communes, importants.

Dans le même temps, l'Etat est en retrait, les dotations financières en baisse permanente, et cela depuis plusieurs années maintenant.

C'est pourquoi, nous avons conclu des contrats territoriaux avec le Département, qui est notre premier partenaire, la Région et l'Etat, et mis en place des aides exceptionnelles pour certaines communes,

par le biais de fonds de concours. En effet, dans ce contexte actuel, c'est une forte volonté de solidarité qui guide notre action.

Soutenir l'économie locale et lui permettre de continuer à se développer est essentiel dans notre ruralité. C'est la raison pour laquelle la Communauté de Communes a ouvert une Maison des Entreprises à Couhé qui accueille les Chambres Consulaires.

De plus, permettre le « bien vivre » en Sud Vienne a toujours été au cœur de nos préoccupations et c'est pour cela qu'un schéma directeur des équipements sportifs du Civraisien en Poitou a été lancé, afin de définir un programme d'investissement dont les principaux objectifs sont la modernisation et la mise en sécurité de ces équipements.

Afin de développer le tourisme, enjeu économique majeur, un schéma touristique du Civraisien en Poitou est en cours d'élaboration, pour définir des orientations stratégiques, en lien étroit avec le Département et la Région.

Anticiper et préparer l'avenir de ce territoire que nous aimons restera en 2019 au cœur de l'engagement des 57 Elus Communautaires, parce que l'avenir du Civraisien en Poitou, nous y croyons !

Les Vice-Présidents et les membres du Conseil Communautaire se joignent à moi pour vous souhaiter une très bonne année 2019, à partager en famille et entre amis.



Jean-Olivier GEOFFROY

Président de la Communauté de Communes

Maire de Champniers

Vice-Président du Conseil Départemental

Compétences communautaires

page 3 à 4

Bilan d'activité de la collectivité

page 5 à 7

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

page 8

Contractualisation

page 9 à 10

Économie

page 11 à 13

Sport et culture

page 14 à 15

Vie des communes

page 16 à 23

Suite à la création de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou au 1^{er} janvier 2017, les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives des trois territoires ont été harmonisées et adoptées définitivement par le conseil communautaire le 25 juin 2018 induisant une modification des statuts qui ont été validés par les 40 conseils municipaux. En voici une présentation détaillée.

LES COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

portent sur :

L'Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire :

- le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) et schéma de secteur ;
- le Plan Local d'Urbanisme (PLU), document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale.

Les actions de développement économique

- la création, l'aménagement, l'entretien, et la gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ;
- la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire, telles que :
 - > Participation à des manifestations d'envergure communautaire sédentaires ou non sédentaires
 - > Participation et appui à des opérations collectives conventionnées avec les partenaires pour la redynamisation, la modernisation et la revitalisation du commerce
 - > Assistance à la création, au développement et à la sauvegarde des activités commerciales de proximité
- la promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme ;
- les zones d'Aménagement Concerté d'intérêt communautaire.

La Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations

L'aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

La collecte et le traitement des déchets des ménages et déchets assimilés



LES COMPÉTENCES OPTIONNELLES

portent sur :

La Communauté est compétente pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire pour :

La protection et la mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre des schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie.

La politique du logement et du cadre de vie

Il s'agit de la politique du logement social d'intérêt communautaire et des actions, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées telles que :

- Opérations conventionnées avec les organismes compétents en matière d'amélioration de l'habitat
- Gestion des lotissements les Champs des Fossés (Genouillé), le Côteau (Joussé) ; la Croix Vaillier (La Chapelle-Bâton)
- Programme Local de l'Habitat du Civraisien-en-Poitou.

La création, l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire :

- Nature des voies : l'ensemble de la voirie communale dans et hors agglomération à l'exclusion des places publiques et chemins ruraux non revêtus ;
- Travaux d'intérêt communautaire : travaux sur la bande de roulement et travaux connexes indissociables, comprenant les bordures et caniveaux, le dérasement, le curage et l'ouverture des fossés à l'exclusion des revêtements de trottoirs, de la signalisation verticale, du busage de fossés, du fauchage et de l'élagage.

La construction, l'entretien et le fonctionnement d'équipements sportifs d'intérêt communautaire :

- Centre aquatique ODA à Civray ;
- Maison de la pêche de Saint-Pierre-d'Exideuil ;



- Chemin d'eau du Val de Charente ;
- Aire de loisirs du Pré de l'Aiguille à Charroux et ses équipements ;
- Centre d'équi-thérapie des Boutiers à Lizant ;
- Complexe sportif de Couhé (gymnase, dojo, halle de tennis, bulle multi-activités, piscine estivale, terrains extérieurs de tennis et de foot) ;
- Bassin d'initiation et gymnase du collège de Gençay.

04 / Compétences communautaires

L'action sociale d'intérêt communautaire :

Elle concerne :

- Les Établissements d'Hébergement pour Personnes Âgées Dépendantes de Couhé et de Chaunay ;
- La gestion des Foyers Logements pour personnes âgées de Couhé et Chaunay ;
- La gestion de la Maison d'Accueil Familial de Surin.

La création et la gestion de maisons de services au public et définition des obligations de services au public y afférentes.



En matière de culture

L'aménagement, l'entretien, la gestion des équipements suivants :

- école de musique intercommunale de Gençay
- cinéma de Civray

En matière de santé

Construction, gestion et entretien d'équipements médicaux sociaux :

- Centre de postcure de Payroux
- Maison de la santé pluridisciplinaire de Civray
- Maison médicale de Charroux

En matière d'incendie

Contingent SDIS

LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES

En matière de tourisme

L'extension, l'aménagement, l'entretien, la gestion et la promotion des équipements suivants :

- Parc floral de la Belle de Magné
- Site du Cormenier de Champniers
- Iles de Payré
- Site de la Maison de la Nature et du village de chalets de Savigné
- Site préhistorique des grottes du Chaffaud de Savigné
- Arboretum de Voulême
- Maison du Pays Charlois à Charroux
- Site de l'abbatiale de Charroux
- Abbaye de Valence à Couhé
- Aérodrome des Bernards de Couhé/Brux
- Gîte de groupes de Blanzay
- Gîte de groupes de la Quincarderie à Ceaux-en-Couhé
- Gîte de groupes de Vaux-en-Couhé

En matière de petite enfance, enfance/jeunesse

- Organisation des transports scolaires des élèves à destination des écoles maternelles et primaires en convention avec le Conseil Régional
- Appui aux ULIS maternelle et primaire et RASED
- Accueil de la Petite Enfance (comprenant RAM et LAEP)
- Accueil de Loisirs Sans Hébergement : pour le temps extrascolaire et le temps périscolaire du mercredi



En matière de soutien aux associations et aux animations culturelles, sportives et de loisirs

- Actions sociales en faveur de l'insertion sociale et socio-professionnelle ayant une intervention à rayonnement communautaire,
- Actions en direction des associations ou organismes favorisant l'accès des jeunes à des activités sportives, culturelles ou de loisirs et/ou participant, par l'organisation d'évènements et/ou manifestations à la promotion de l'image du territoire communautaire,
- Actions en direction des associations ou organismes dans les domaines touristiques et pour des actions de coopération internationale en conventionnement avec le Département.

En matière d'aménagement numérique du territoire

- Établissement et exploitation de réseaux de communications électroniques
- Numérisation du cadastre et mise à disposition d'un Système d'Information Géographique (SIG).

Notre nouvelle Communauté de Communes a été créée au 1^{er} janvier 2017, réunissant trois territoires comportant à la fois des similitudes et des différences qu'il a fallu étudier avant de démarrer une harmonisation des projets et des perspectives. Et dans le contexte contraint actuel, c'est une forte volonté de solidarité qui nous guide.

La Collectivité a organisé son administration en quatre pôles territoriaux (Civray, Charroux, Gençay et Couhé) et cinq pôles thématiques : Services à la population, Services techniques et bâtiments, Ressources humaines/finances/affaires juridiques, Attractivité et développement territorial, Aménagement. Elle s'appuie sur les compétences de ses 90 agents qui oeuvrent à la mise en place des compétences communautaires, modifiées en juillet 2018, qui seront effectives au 1^{er} janvier 2019 et sur une organisation des ressources humaines très

minutieusement élaborée : l'organigramme est opérationnel, les régimes indemnitaires ont été harmonisés, le protocole du temps de travail a été fixé à 1 607 h à l'année, les frais de déplacement, les autorisations d'absence ont été revus. Les élections professionnelles ont eu lieu en décembre 2018 suivies de la mise en place d'un nouveau comité technique et du CHSCT. Ainsi, l'année 2019 débutera dans des conditions sereines et agréables. Afin d'optimiser l'environnement du travail administratif et des élus, un agrandissement du siège apparaît nécessaire.



DES PARTENAIRES FINANCIERS

2018 a été également l'année du suivi de tous les projets communaux et communautaires à travers les diverses contractualisations avec l'État, la Région et le Département. Cette volonté de soutenir les projets communaux à travers ces contrats permet à nos communes de valider des plans de financement acceptables afin de réaliser leurs projets d'investissement. La Collectivité sera également partenaire par des fonds de concours sur des projets structurants comme la réhabilitation de groupes scolaires, la création de magasin de producteurs, d'hébergements de groupes, d'un parcours sportif et de détente, la réhabilitation de logements, l'agrandissement d'un espace santé... (voir détail pages 9 et 10).

UN SCHÉMA TOURISTIQUE

Un schéma touristique du Civraisien en Poitou vient d'être lancé afin de définir des orientations stratégiques sur notre territoire en lien avec les schémas du Département et de la Région.



UNE AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une Maison des Entreprises a été ouverte à Couhé, 8 rue Hemmor ; elle accueille les chambres consulaires partenaires qui organisent des permanences avec les services de la Collectivité afin de répondre à toutes les questions sur la création/la reprise/le développement des entreprises. Les permanences sont les suivantes :

- Chambre des métiers et de l'artisanat : les lundis après-midi et les jeudis matin
- Chambre du Commerce et de l'Industrie : sur rendez-vous
- Chambre d'Agriculture : sur rendez-vous
- Communauté de Communes : mercredis matin et jeudi toute la journée.

06 / Bilan d'activité de la collectivité

CIVRAISIEN
EN POITOU

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

DE NOUVEAUX OUTILS DE COMMUNICATION

En termes de communication, la Communauté de Communes a choisi un logo : « *un arbre à plusieurs branches symbolisant nos territoires réunis, fier de ses racines avec la volonté de dépasser le cadre coloré de son histoire et de tendre vers l'avenir, pour construire un projet ambitieux et solidaire* » explique son Président Jean-Olivier Geoffroy. Elle dispose également d'un nouveau site Internet pour suivre toute l'actualité du Civraisien en Poitou, opérationnel depuis la fin de l'année.

DES INVESTISSEMENTS DANS LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Le « bien vivre » en Sud Vienne a toujours été au cœur des préoccupations de notre Communauté de Communes. Avant de lancer un grand chantier et compte tenu du diagnostic sur l'existant, nous avons élaboré en 2018 un schéma directeur des équipements sportifs du Civraisien en Poitou afin de définir un Programme Pluriannuel d'Investissement sur les 5 prochaines années. Notre objectif est de maintenir l'activité sportive de proximité et de permettre à la population de bénéficier d'équipements performants et sécurisés.

UN SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS RÉGLÉMENTÉ

Le tissu associatif du Civraisien en Poitou est dense et parfois éclectique ; dans un souci d'harmonisation, un règlement d'intervention de la Communauté de Communes a été validé pour le soutien aux associations du territoire. Il porte sur : l'accès des jeunes aux sports et à la culture, le soutien à l'encadrement, le soutien à la promotion de l'image de la Collectivité à travers des manifestations d'envergure, les équipes évoluant en National, l'aide à la création d'une association d'intérêt communautaire pour la première année, l'éducation (RASED, ULIS, Pass'séjour), le conventionnement annuel ou pluriannuel, les subventions exceptionnelles. A titre d'exemple, la Communauté de Communes a soutenu le Tour Poitou Charentes 2018, pour l'étape arrivant à Couhé. À noter que, malgré un contexte contraint, les élus ont souhaité conserver en 2018 le même budget qu'en 2017.



UNE CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE EN PRÉPARATION

En ce qui concerne le secteur Enfance-Jeunesse, la coordination des trois Accueils de Loisirs de Civray, Gençay (Mille Bulles) et Couhé (Pic et Plume) a permis de mener des actions collectives sur le territoire. Le contrat Enfance-Jeunesse de ces trois accueils est en cours de renouvellement avec la CAF. En partenariat avec la Commission Action Sociale, une convention territoriale globale (enfance-jeunesse/cohésion sociale) est en cours d'élaboration également avec la CAF ; l'accord cadre a été présenté en décembre 2018 au Conseil Communautaire.

UN NOUVEAU PLAN D'URBANISATION : LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

Le cadre de vie passe aussi par l'urbanisation et l'élaboration du PLUi (Plan Local d'Urbanisation intercommunal) se poursuit depuis 2017 pour être opérationnel en décembre 2019 (*voir détails page 8*).

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

La Communauté de Communes travaille avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) sur le Contrat Local de Santé qui devrait permettre de définir une stratégie de maintien et d'offres de soins pour les habitants dans un contexte permanent de recherche de professionnels de santé en milieu rural.

ENVIRONNEMENT ET RIVIÈRES

Enfin, depuis l'intégration de la compétence « GEMAPI » (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), la Communauté de Communes gère en régie directe le fleuve Charente. Les actions en cours concernent l'amélioration de la ripisylve, l'élimination des plantes invasives, le bon état écologique et hydro morphologique du fleuve Charente. En ce qui concerne les vallées du Clain et de la Clouère, la Collectivité adhère au syndicat mixte des vallées du Clain Sud. Sur la vallée de la Charente, six études hydrauliques complémentaires ont été lancées afin de préconiser des travaux destinés à améliorer la qualité de l'eau.

En matière d'environnement, le Plan Climat, Air, Energie Territorial (PCAET) vient d'être mis en place. Il s'agit d'un outil d'aide à la maîtrise de l'énergie.

Parallèlement, une étude vient d'être lancée sur l'harmonisation de la collecte et du traitement des déchets.



Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Le territoire intercommunal est devenu notre territoire du quotidien : celui de nos déplacements domicile-travail, de la vie scolaire de nos enfants, de nos modes de consommation et de loisirs. Face à ce constat, une série de lois a transféré aux Communautés de communes l'élaboration des Plans Locaux d'Urbanisme à l'échelle intercommunale. Aujourd'hui, 16 communes disposent de documents d'urbanisme et 24 en sont dépourvus. Demain les règles d'urbanisme seront traduites dans un seul document. L'idée est de co-construire un projet commun, qui ne superposerait pas l'existant de chaque commune mais qui encouragerait une vision partagée de l'avenir. Il n'aura pas vocation à gommer nos particularités mais, continuera à mettre en valeur les spécificités qui font la richesse de nos communes.

Qu'est-ce qu'un PLUi ?

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est **un document de planification et d'urbanisme réglementaire à l'échelle des 40 communes du Civraisien en Poitou.**

Globalement le PLUi est un :

• **Projet pour l'avenir**

Sur la base d'un diagnostic du territoire, il nécessite de se projeter pour imaginer un futur souhaitable, et les manières d'y parvenir.

• **Document opérationnel**

Il met en **cohérence les règles** d'urbanisme et **les politiques** publiques entre les communes et répond aux enjeux en matière de : logement – mobilité – utilisation de l'espace – développement économique – environnement – culture – sport – qualité du cadre de vie...

• **Outil réglementaire**

Il détermine l'occupation des sols et fixe les règles d'aménagement et de constructibilité. Il servira de référence lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager, Déclaration préalable, Certificat d'urbanisme...).

Impact dans notre quotidien

Concrètement, le PLUi va répondre à ces questions de la vie quotidienne : Où et comment vais-je pouvoir construire ? Quelles règles d'architecture, d'emprise, d'alignement doit-on respecter ? Quels seront les espaces agricoles, naturels et paysagers à préserver ? Où s'implanteront les services, commerces et activités économiques ? Comment vais-je pouvoir me déplacer ?

Qui élabore le PLUi ?

L'ensemble du processus s'appuie sur un travail de construction collective, où divers interlocuteurs interagissent : **Les élus du Civraisien en Poitou**, appuyés techniquement par le **service Urbanisme** ainsi qu'un **Bureau d'études**.

EXPRIMEZ-VOUS !

- ✓ Des **recueils de concertation** : dans toutes les mairies et au siège de la Communauté de Communes
- ✓ L'adresse **mail** : pluicccp@gmail.com
- ✓ Les **réunions publiques** et l'enquête publique

INFORMEZ-VOUS !

- ✓ Des **insertions dans la presse** aux étapes clés de la procédure
 - ✓ Des **affichage**s dans les mairies
 - ✓ Le site internet de la Communauté de Communes www.civraisienpoitou.fr

Les contrats sont des programmes d'actions élaborés à partir d'un diagnostic et d'une stratégie locale affichés dans la Charte de Développement du territoire, fondés sur la mise en œuvre d'objectifs communs entre les partenaires signataires, dans une logique de cofinancement de projets.

Les politiques contractuelles de la Communauté de Communes avec le Département, la Région, l'Etat et l'Europe sont sous la responsabilité du Pôle « Attractivité » qui prépare et assure le pilotage des contrats et des appels à projets. Les bénéficiaires sont les 40 communes du territoire, les entreprises, les associations... Les dossiers d'investissement sont présentés aux partenaires institutionnels par la Commission

Contractualisation, présidée par M. Gilbert Jaladeau, maire de Civray, assisté de 5 élus au Conseil Communautaire.

Les services de la Collectivité apportent en amont une assistance technique au montage des dossiers des communes ou des partenaires privés, ayant pour thèmes principaux : le développement économique (zones d'activités, aides au développement ou à la création d'entreprises, y inclus l'agriculture, développement touristique...), la valorisation du patrimoine bâti et culturel, l'environnement et la transition écologique, les services à la population (santé, enfance/jeunesse, sports et culture, silver économie...), le développement numérique (haut débit et téléphonie mobile).

LE CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT DU CIVRAISIEN EN POITOU

C'est une instance de démocratie participative sollicitant les acteurs de la société civile du territoire, devant être mise en place dans les intercommunalités de plus de 20 000 habitants. Les Conseils de Développement sont composés de membres volontaires représentant les secteurs économique, culturel, environnemental...

Les conseillers communautaires ne peuvent pas être membres de ce Conseil. La parité ainsi que la représentativité des différentes tranches d'âge doivent être respectées. Ce Conseil joue un rôle consultatif sur le projet de territoire, les documents de prospective et de planification, la conception et l'évaluation des politiques locales de promotion du développement durable, toute question relative au périmètre de l'intercommunalité, telle que la Convention Territoriale Globale et le Contrat Local de Santé.

L'objectif du Conseil de Développement est de générer de l'ingénierie territoriale pour participer au développement local du Civraisien en Poitou, en cohérence avec les compétences de la Communauté de Communes et les politiques qu'elle mène !

La Communauté de Communes a lancé un appel à candidature auprès des habitants du Civraisien en fin d'année 2018.



LES FONDS DE CONCOURS

Le fonds de concours : une aide financière exceptionnelle pour l'année 2018 entre la Communauté de Communes et ses communes membres.

La Communauté de Communes n'est pas autorisée à verser une subvention à une de ses communes membres, cependant, elle a pu apporter un fonds de concours pour l'année 2018 .

Ces aides financières facultatives ont notamment permis de soutenir essentiellement des projets de création de nouvelles classes ou de réalisation de gros travaux dans les groupes scolaires.

Les demandes ont respecté un certain formalisme. Les champs d'intervention étaient très limités tout en étant subordonnés à la notion d'attractivité du territoire et conditionnés à la capacité financière de la Collectivité pour accompagner ces projets communaux.

En 2018, 11 dossiers ont bénéficié de ces fonds de concours exceptionnels.

10 / Contractualisation

LES DIFFÉRENTS CONTRATS

Conseil Départemental de la Vienne : il s'agit du contrat de territoire 2017-2021 ACTIV'2, signé le 8 novembre 2017, qui porte sur 25 opérations au bénéfice de la Communauté de Communes et de diverses communes ayant pour thèmes : solidarité, mobilité et transport, eau et environnement, aménagement du territoire, nouvelles technologies, sport, culture, jeunesse, éducation, tourisme.

Région Nouvelle-Aquitaine : c'est le contrat de dynamisation et de cohésion du Sud-Vienne, 2018-2021, signé en novembre 2018 et élaboré à titre expérimental à l'échelle régionale, avec les Communautés de Communes du Civraisien en Poitou et de Vienne et Gartempe.

25 opérations sont inscrites dans le contrat, au bénéfice tant des collectivités que de privés, dont 5 mutualisées à l'échelle des deux Communautés de Communes.

État : c'est le contrat de ruralité 2017-2020 signé le 30 juin 2017, destiné seulement aux communautés de communes et communes. 18 opérations sont inscrites dans ce contrat qui s'articule autour de 6 volets : accès aux services et aux soins, attractivité du territoire, revitalisation des centres bourgs et économie, mobilité, transition écologique, cohésion sociale.

Europe : programme LEADER 2014-2020.

La convention a été signée le 23 décembre 2016 entre la Région Nouvelle-Aquitaine, l'Agence de Service des Paiements et le Groupe d'Action Locale (comité de programmation), présidé par M. Jaladeau et composé d'acteurs publics et privés.

Les bénéficiaires sont aussi bien des collectivités locales que des entreprises, des associations, des particuliers... Les thématiques portent sur : le développement des infrastructures haut-débit, les services de proximité, l'aide au développement et à la modernisation des micro-entreprises dans une démarche de développement durable, l'accompagnement aux changements dans l'agriculture, le développement du tourisme et la valorisation du patrimoine culturel et bâti, la coopération sur les circuits courts, l'animation et la gestion du programme.



Voici quelques exemples de projets en cours :

- Création d'un Tiers Lieu dans l'ancien Lycée Professionnel Odile Pasquier à Couhé
- Valorisation de l'Abbaye de Charroux et création d'un parcours scénographique
- Aménagement du Centre Routier des Minières de Payré
- Création de plates-formes de tri et de valorisation des déchets dans les déchetteries de Gençay et de Couhé
- Aménagement de la Maison du Tourisme à Civray et mise en réseau des quatre Offices de Tourisme
- Création d'un multi-services et d'un magasin de producteurs locaux dans le bourg de Romagne
- Réhabilitation du village de vacances de Saint-Secondin
- Création d'une zone récréative et sportive en bord de Charente à Saint-Saviol
- Rénovation et création d'un gîte de groupes à Romagne
- Soutien à Cicerone dans le cadre de la mobilité
- Création d'un cinéma à Gençay
- Dossiers avec la Mission Locale Rurale sur le thème « Quand l'emploi se met au vert ». Il s'agit de faire découvrir les emplois verts des employeurs et des entreprises qui ont adopté une démarche qualité liée au respect de l'environnement.

Contact : Francis Souchaud au 06 83 76 69 39.

Le développement économique est une des compétences obligatoires des Communautés de Communes. Le Civraisien en Poitou possède de belles zones d'activité dans lesquelles de nombreuses entreprises sont en croissance, et la Collectivité apporte également son soutien à la création de projets. Voici quelques exemples à travers le territoire.

UN TIERS-LIEU À COUHÉ

Dans quelques mois va s'ouvrir à Couhé le premier tiers-lieu du territoire. Nouveau concept national, un tiers-lieu est un espace de travail collaboratif partagé. Il s'adresse aux entrepreneurs et aux créateurs qui n'ont pas de bureau fixe, et permet de leur offrir une mutualisation de moyens pour créer ou développer une activité.

Initialement projet de la Communauté de Communes de la Région de Couhé, il se situera en centre-ville, place de la Marne, dans les locaux de l'ancien lycée professionnel « Odile Pasquier », propriété de la Collectivité. L'association gestionnaire, l'Ouvre-Boîtes, s'acquittera d'un loyer, et louera elle-même les espaces de travail aux porteurs de projet. Elle développera

également des projets collectifs autour de l'emploi, la formation, l'organisation de manifestations à vocation économique, sociale, culturelle...

Il s'inscrit également dans un partenariat avec les réseaux d'acteurs économiques et la Maison des Entreprises initiée par la Communauté de Communes et installée dans ses locaux à Couhé, 8 rue Hemmoor. De manière générale, les tiers-lieux se concentrent beaucoup sur les métiers du numérique. En tout cas, leur objectif est de faire partager des valeurs humaines entre les « clients ». Venir dans un espace partagé, c'est s'inscrire dans un réseau et pouvoir bénéficier des compétences de chacun. Celui de Couhé entend bien s'y employer !

LE PARC DE LA BELLE

À l'origine un parc floral créé en 2000 par la Communauté de Communes du Gencéen, le Parc de la Belle s'est transformé suite à sa reprise par la société gestionnaire de la Vallée des Singes en 2006. Réaménagement paysager du parc, construction de cabanes dans les arbres, autant d'éléments qui ont conduit à son succès.

Le Parc de la Belle s'étend sur 10 hectares, autour d'une demeure bourgeoise du XIX^{ème} siècle et offre une mosaïque de paysages : jardin de curé, jardin à la française, parterres dévalant le côteau menant à la Belle, la rivière qui traverse le domaine, zone humide, potager, roseraies et puis sous-bois et clairières où ont été construites des cabanes perchées dans les arbres.

En fait, lors de la mise en gérance en 2006, l'activité du parc floral n'était pas assez rentable ; il fallait trouver des idées pour augmenter la fréquentation. Le très beau cadre naturel et l'engouement naissant du public pour les hébergements insolites ont conduit l'entreprise vers un projet de cabanes dans les arbres. Une visite au Domaine des Ormes, près de Saint-Malo, pionnier de l'exploitation commerciale de cabanes, a convaincu Emmanuel le Grelle, gérant de l'entreprise. Premier adhérent du réseau « La cabane en l'air » que le Domaine venait de créer, il se lance dans l'aventure.



Début 2007, quatre cabanes sont construites puis louées et rencontrent un vif succès.

Une offre en hébergements élargie

Aujourd'hui, le Parc de la Belle dispose de 15 cabanes (pour 2 à 4 personnes) sans aucun vis-à-vis, construites entre 4 et 13 m de hauteur, pour les amoureux du calme et de la nature. L'offre s'est enrichie de cinq lodges sur pilotis haut de gamme alliant charme, confort, élégance et modernité et pouvant accueillir de 4 à 6 personnes.

Pari réussi puisque l'hébergement représente 90 % du chiffre d'affaires du parc. Le séjour moyen est d'une nuit en cabane car il correspond souvent à un cadeau (le Parc vend des bons cadeaux), de deux à sept jours dans un lodge.

Une offre en services

La maison de maître abrite aujourd'hui une boutique, les espaces douches pour les cabaneurs, ainsi que des salles permettant la restauration de groupes.

Y sont préparés les paniers de petit-déjeuner servis au pied de la cabane ou dans le lodge, ainsi que des paniers repas, apéritifs... préparés sur site par assemblage de produits locaux.



Pour la clientèle familiale, le Parc a pensé aux enfants : une vaste aire de jeux en harmonie avec la nature, un labyrinthe végétal et une petite ferme sont à leur disposition au fil de la visite.

Cinq personnes travaillent sur l'ensemble du domaine. Les terres et le château appartiennent à la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou. Les aménagements et investissements sont financés par la société d'exploitation.

Le Parc de la Belle organise également des ateliers pour les enfants à certains moments de l'année ainsi que des visites guidées pour les groupes.

Renseignements et réservations :

www.cabanesdelabelle.com

05 49 87 80 86

Le Parc Floral est ouvert d'avril à septembre. Les hébergements fonctionnent toute l'année.

La commune de Saint-Pierre-d'Exideuil représente un bassin de plus de 600 emplois, répartis entre une trentaine d'entreprises (sociétés, artisans, commerces, administrations) travaillant dans des secteurs très divers : matériel agricole, transports, logistique, prestation de services, matériaux de construction, carrosserie, gaz, taille de pierre... Présentation de deux entreprises innovantes.

BLOUNT CIVRAY

Après des années de leadership dans la fabrication des lames de tondeuse, Blount Civray (ex PBL) souhaite étendre ses activités vers le marché agricole. Constats et perspectives.

Créée en 1929 à Saint-Pierre-d'Exideuil, l'entreprise PBL, qui fabriquait à l'époque des pièces agricoles, a été rachetée en 2011 par le groupe américain Blount International en raison de sa position de leader sur le marché des lames de tondeuses.

Le groupe Blount est en effet spécialisé dans la fabrication de pièces pour les secteurs forestier, agricole et jardinage. L'expertise de PBL dans la fabrication des lames de tondeuses fut un solide atout. La filiale Blount Civray est née en 2014, et représente le seul site du groupe pour ce type de fabrication, ce qui confère une grande autonomie à l'entreprise civraisienne.

Une position de leader

Blount Civray est aujourd'hui le leader européen des lames de tondeuses. L'entreprise produit 6 millions de lames par an (avec un record à 10 millions), détient 65 à 70 % du marché et fournit les principaux fabricants

de tondeuses à gazon. Mais ce marché a une certaine saisonnalité, le pic des ventes étant en février, mars et avril. L'entreprise a donc décidé d'anticiper et de produire dès octobre. Le stockage des produits finis est confié en partie à DELTA 86, entreprise de travail adapté, située dans la zone d'activités des Ebles, et partenaire depuis une dizaine d'années pour certaines activités de contrôle et tri de pièces.

Le site de Saint-Pierre est composé de 3 bâtiments, soit environ 11 000 m², dans lesquels travaillent 150 personnes. Il réalise un chiffre d'affaires de 18 M € dont plus de 60% est voué à l'export.

Vers de nouveaux marchés

Le rachat par la société Blount a permis d'investir afin d'accroître l'expertise sur les matériaux et la productivité (600 000 € y sont consacrés chaque année). Il a aussi déclenché une volonté de diversification vers le marché de la pièce agricole avec l'objectif de pénétrer des marchés étrangers, notamment le marché allemand.

Les années 2016 et 2017 ont été un peu décevantes en termes d'activité car pénétrer ces nouveaux marchés



prend du temps. Mais les perspectives d'évolution avec les clients allemands sont prometteuses. De plus, un projet est en cours avec un client américain, induisant une forte croissance du marché agricole pour Civray et représentant un challenge en ce qui concerne les investissements et l'organisation. Une opportunité d'introduire de nouvelles technologies qui permettront de garantir qualité et compétitivité.

DELTA 86

Installée dans la zone des Ebles de Saint-Pierre d'Exideuil depuis 2005, l'entreprise adaptée DELTA 86 a connu une belle croissance, d'où un agrandissement de ses locaux et une augmentation de ses effectifs.

En 2005, DELTA 86 a été accueillie à Saint-Pierre d'Exideuil dans l'Hôtel d'Entreprises tout neuf que venait de faire construire la Communauté de Communes. DELTA 86 est une entreprise adaptée, c'est-à-dire qu'elle emploie essentiellement des personnes en situation de handicap à des tâches de sous-traitance. Les contrats se sont multipliés, et la place est venue à manquer, d'où la nécessité de disposer de locaux plus grands avec un quai de déchargement. Après avoir réfléchi à la construction d'un bâtiment neuf dans la zone des Ebles, l'entreprise a opté pour une extension et un réaménagement des locaux de l'Hôtel d'Entreprise, en accord avec la Communauté de Communes et avec le concours de la SEM patrimoniale de la Vienne. La superficie utilisable est désormais de 1 600 m².

La sous-traitance dans l'entreprise et chez les clients

En 2015, DELTA 86 a fusionné avec SISTRA 86, société sœur basée à Châtellerault, portant l'effectif global à 65 salariés sur les deux sites de production.

À Châtellerault, les contrats portent sur :

- l'assemblage électro-mécanique pour Valéo
- un atelier de mécano soudure de 3 personnes
- la soudure électronique pour la start-up Domalis
- le montage de robinets industriels
- les raccordements des répartiteurs Orange. De plus, huit salariés ont été formés à la fibre optique
- le vernissage de boîtiers d'alimentation destinés à Airbus Industrie pour Thalès
- la découpe de produits plastiques qui vont dans les Airbus pour Mecafi.

À Saint-Pierre-d'Exideuil, il s'agit de :

- l'assemblage de sommiers pour Mafta
- le contrôle et le tri des lames de tondeuses pour Blount, et depuis 2018 le stockage d'une partie de la production
- le câblage d'armoires pour Fournié.

Le personnel est quelquefois détaché chez le client : il existe une annexe chez Valéo pour le tri contrôle, et une annexe depuis 2018 chez Mecafi avec deux salariés au poste de caristes. Il est à noter qu'en 2017 deux salariés de DELTA 86 ont été embauchés par Mecafi. ETC à Montmorillon accueille également une annexe de 7 salariés effectuant le câblage de faisceaux pour le monde agricole. Le salarié est alors immergé dans le monde traditionnel de l'entreprise.

Des contrats de travail traditionnels

En termes de contrats de travail, DELTA 86 propose des contrats classiques : il y a actuellement 8 CDD et 57 CDI. Elle offre pour beaucoup une deuxième carrière suite à des accidents de la vie ou du travail et à des problématiques de santé avec en amont un travail sur le recrutement, l'intégration et le contrôle de compétences. Elle perçoit une aide de l'Etat dans le cadre de la compensation du handicap (aménagement de postes...). Afin d'associer ses salariés au développement de l'entreprise, DELTA 86 a mis en place en 2017 une prime d'intéressement aux résultats, une prime de vacances versée en juillet et des chèques cadeaux pour Noël.

En réflexion, la création d'une entreprise temporaire de travail adaptée qui permettrait de faire travailler ce type de public en recherche d'emploi.



14 / Sport et culture

GJ FOOT SUD 86, L'ÉCOLE DE FOOT DU SUD VIENNE

Ce Groupement de Jeunes est né en 2013 de la fusion des écoles de foot de l'US Civray et du Pays Charlois afin d'offrir aux enfants une école structurée avec suffisamment d'encadrants formés.

Actuellement, le GJ Foot Sud 86 compte environ 234 enfants, tous licenciés dans leur club adhérent, y compris les jeunes footballeuses de la Chapelle-Bâton.

- ACG Foot Sud 86 (Civray, Genouillé et Château-Garnier 75 à 80 % de l'effectif global)
- US La Chapelle-Bâton
- US Payroux
- FC Savigné
- AS Saint-Saviol
- ES Charroux Mauprevoir
- US Pressac

L'école se compose de cinq catégories : U6-U9 (44 = 37 G + 7 F) U10-U11 (42 = 33 G + 9 F), U12-U13 (37 = 26 G + 11 F), U14-U15 (28 = 19 G + 9 F), U16-U18 (34 = 24 G + 10 F), U19-U20 (38 = 34 G + 4 F).

Toutes les équipes sont inscrites en championnat départemental voire régional pour certaines catégories de féminines, à l'exception des petits qui participent à des plateaux de rencontres amicales avec le Nord Charente et les clubs organisateurs du sud de la Vienne. La catégorie U17-U18 est bien partie pour jouer en **championnat régional** dès la mi-saison en cours.



Tous les encadrants, de 18 à 60 ans, appartenant aux sept clubs du groupement, sont formés lors de sessions de formation organisées par la ligue de Nouvelle-Aquitaine et le district de la Vienne, la performance des équipes passant par la compétence des encadrants. Ces derniers sont deux par équipe (un titulaire, un suppléant), auxquels s'ajoute dans chaque cas un accompagnateur. Ces éducateurs sont managés par les deux coordinateurs techniques dédiés l'un aux U6-U13, l'autre aux U14-U18. À noter que les parents aussi sont très présents et participent activement au fonctionnement et à la vie du groupement y compris l'école de football.

Le **GJ Foot Sud 86** est géré par une association loi 1901, avec un conseil d'administration de 21 membres. Le financement s'articule autour des cotisations licences (50 € jusqu'à 12 ans inclus et 60 € pour les autres), la subvention de la Communauté de Communes, les revenus de quelques manifestations grand public (repas, tournoi des Terres Rouges...) et l'apport de différents partenaires privés. Le Groupement a participé en 2018 à l'achat d'un survêtement de sortie pour tous les enfants et les éducateurs, et son principal mécène a offert les équipements complets (shorts, maillots, chaussettes) pour chaque équipe.

LE CROC DE ROMAGNE, LE CLUB DE RUGBY DU SUD VIENNE



Fondé en 1990, le Couhé Rugby Olympique Club (CROC) a existé jusqu'en 2004. Repris en 2012 par une association loi 1901, il couvre désormais le Sud Vienne et utilise le stade communautaire de Romagne où il vient de réhabiliter les anciens vestiaires en Club House et locaux administratifs.

Seul club de rugby du territoire de la Communauté de Communes, il se compose d'une école et d'une équipe adultes et fonctionne grâce aux licences, à la subvention de la Communauté de Communes, et à quelques partenaires privés. L'école est dirigée par un coordinateur, ancien joueur du stade français Paris, qui accueille une trentaine d'enfants de 5 à 18 ans. Les entraînements se font le mercredi et le samedi de 15h30 à 17h30, goûter inclus.

Le CROC s'appuie sur 3 éducateurs diplômés, et deux

autres, dont une fille, sont en cours de formation.

Les plus de 18 ans s'entraînent le mercredi et le vendredi soir de 19h30 à 21 h ; les matchs ont lieu le dimanche. Le club joue dans la Ligue Nouvelle-Aquitaine, mais les rencontres ont lieu en Poitou Charentes. Les ambitions du CROC Sud Vienne sont de faire passer le nombre de joueurs adultes de 17 à une quarantaine à la rentrée 2019.

Le rugby véhicule des valeurs humaines que le club voudrait faire partager au plus grand nombre. Un panneau a d'ailleurs été positionné sur le Club House. Et puis, les règles du jeu des amateurs sont beaucoup plus modérées qu'en milieu professionnel.

Venez donc découvrir le rugby à Romagne et « transformer l'essai » ! En général, ceux qui ont essayé sont restés.

Retrouvez-nous sur notre page Facebook : [CROC Sud Vienne 86](#)

ou contactez-nous : miroile@hotmail.com
06 63 48 63 26

Prochains matchs à domicile : le 13 janvier contre Roumazières – le 20 janvier contre Biard

LA CENDILLE, L'ÉCOLE DE MUSIQUE DU PAYS GENCÉEN

La Cendille, qui signifie mésange en patois poitevin saintongeais, est le nom de l'école de musique créée en 2003 par la Communauté de Communes du Pays Gencéen. C'est une école inter communale qui a gardé le même territoire, depuis la création de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou.

L'école dispense des cours d'initiation à la musique et des cours d'instruments aux enfants à partir de 6 ans et aux adultes.

Elle s'appuie principalement, d'une part, sur la pratique collective : chaque élève participe à un atelier collectif (une vingtaine d'ateliers ont été mis en place cette année), certains élèves suivent en plus des cours d'instrument (qui sont aussi éventuellement collectifs). Pour ces cours d'instrument, priorité est donnée aux enfants débutants avec un tarif préférentiel les deux premières années.

D'autre part, sur une pédagogie de projets : chaque année, différents événements sont organisés : une fête de l'école durant laquelle l'école propose depuis cette année de travailler avec une compagnie de spectacle vivant, la participation au marché de Noël de Gençay, un ciné-concert avec le cinéma de Gençay, la participation à une soirée contes organisée par le centre culturel de Gençay, une tournée des écoles (qui se conclue dans un EPHAD), la fête du collège et de multiples concerts sur le Gencéen et au-delà. La Cendille mène également des projets avec les écoles.

L'école de musique compte environ 160 élèves inscrits à l'année. Les ateliers sont répartis tout au long de la semaine. Les cours sont dispensés dans deux grandes salles équipées et adaptées à la



pratique musicale : la salle de musique et de danse du Centre Culturel La Marchoise, et la salle de musique de Saint-Maurice la Clouère, auxquelles s'ajoutent parfois la petite salle utilisée aussi en bureau et une salle à la Maison Familiale Rurale. À noter quelques ateliers spécifiques : « la petite Cendille » réunissant parents et enfants, « Choeur de Femmes », groupe vocal d'adultes, « la grande Cendille », regroupant choeur et instruments, et l'atelier « Ensemble à cordes ».

La qualité des concerts et des spectacles est de plus en plus remarquée par le public, notamment des concerts du « Chœur de Femmes », de l'« Ensemble à corde » ou de la « Grande Cendille », des ciné-concerts, des spectacles de fin d'année, mais aussi de toutes les autres prestations (tournée des écoles, spectacles scolaires, concerts au collège, marché de Noël, veillées...).

Pour tout renseignement :

Tél : 05 49 50 27 51

cc.musique.paysgenceen@wanadoo.fr

FÉLICITATIONS À GAËTAN MAGNAN

Animateur jeunesse à Couhé, Gaëtan Magnan est passionné d'ULM para moteur. Il fait partie de l'Équipe de France, dans la catégorie slalom qui se pratique au-dessus de l'eau. C'est en Égypte qu'ont eu lieu les Championnats du Monde du 25 octobre au 5 novembre 2018. L'équipe de France a été sacrée Championne du Monde et Gaëtan Magnan a fini 10^e de sa catégorie. Bravo !



16 / Vie des communes

Saint-Saviol

Au cœur d'un important carrefour

Nichée à l'extrême sud de la Vienne, sur 1 000 ha, la commune de Saint-Saviol possède une grande particularité : elle est constituée de trois pôles distincts et ne possède pas de centre bourg traditionnel. On y trouve le pôle « mairie », avec la mairie, la salle des fêtes, l'école et le city-stade communal, le pôle « gare », avec une gare désormais TER et FRET sur l'axe Poitiers Angoulême, et 7 trains dans les deux sens chaque jour, utilisés par environ 70 personnes. Une navette a d'ailleurs été mise en place par le Département pour aller à Civray. Et enfin, le pôle « bourg », sur la colline dominant la Charente, qui regroupe l'église, le cimetière, et le château (privé). Les habitations se sont beaucoup développées dans chaque pôle.

La population est passée de 460 à 535 habitants en 15 ans, et compte 60 % d'actifs. En effet, l'attractivité du territoire repose sur la situation de la commune, au cœur d'un carrefour important que constituent la RD 148, l'axe Limoges-Niort, la RN 10 toute proche, et l'axe Paris Bordeaux par le train. Un intérêt économique qui a influencé le développement de la zone d'activités communautaire regroupant des coopératives agricoles (le plus grand stockage de céréales du Poitou Charentes), la SICOB, fabricant de charpentes et maisons bois, la friperie Textile Industriel de l'Ouest CREATEX, et TIO Pro, société de négoce de produits d'hygiène, MESTROLE, rénovation de camions citerne gaz, et la laiterie SAVENCIA, qui emploie une centaine de personnes.

Au total, la zone de Saint-Saviol représente un bassin d'emploi d'environ 200 personnes.

Une huitaine d'artisans vient s'ajouter aux acteurs économiques du territoire.

La commune possède une école et fait partie du RPI Saint-Macoux, Saint-Pierre, Saint-Saviol et Linazay. À Saint-Saviol, deux enseignantes assurent les classes maternelles et les CE2. L'école a gardé le rythme de 4 jours et demi, possède une cantine, et une garderie matin et soir gratuite. Le transport scolaire est organisé par la Communauté de Communes.

S'il n'y a plus de commerces, la commune a conservé une agence postale située à l'ancienne poste et ouverte tous les matins, du lundi au vendredi.

Pour toujours améliorer le cadre de vie, et après le city-stade en face de l'école, Saint-Saviol a engagé un gros investissement dans la réalisation d'une aire de loisirs à Comporté comprenant un parcours sportif, une zone de fitness, une vaste aire de jeux pour enfants, une tyrolienne, un terrain de boules, une grande halle de 120 m², un ponton sur la Charente, le tout avec un aménagement paysager. Ce projet, mûri depuis 3 ans, devrait être terminé au printemps 2019. Il a pu être réalisé grâce aux aides du Conseil Départemental de la Vienne, de la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou et de l'État.





Champagné-le-Sec

Un effort d'embellissement continu

Située dans une plaine agricole au Nord-Ouest de Civray, la commune de Champagné-le-Sec s'étend sur 800 ha, dont 24 % de propriétés forestières privées, et compte 220 habitants répartis entre le bourg et une dizaine de villages.

L'école n'existe plus depuis 1977 mais les enfants sont accueillis à Chaunay, distant de 3 km seulement. Le transport scolaire est organisé par la Communauté de Communes.

Deux artisans, une coopérative agricole et une dizaine d'exploitations (éleveurs bovins, caprins, céréaliers) constituent le tissu économique de la commune dont une grande partie de la population est en activité.

Au niveau patrimonial, Champagné-le-Sec possède une très belle église romane des 11^e et 12^e siècle, l'église St-Léger, aux toits en lauze, qui a été classée monument historique en 1983. Cet édifice recèle une dizaine de peintures religieuses très colorées sur près de deux mètres de hauteur datant des 13^e, 15^e et 16^e siècles. Il est visitable toute l'année.

A voir également, le vieux logis dit « maison noble », du 14^e et 15^e siècle, lié à la famille Veyrac, qui est une propriété privée.

La commune a toujours eu la volonté d'entretenir et d'embellir son cadre de vie. Ce qui s'est traduit d'une part par la création de deux lotissements, l'un de 7 parcelles et l'autre de 8, avec aménagement d'une voirie dédiée, et d'autre part par la rénovation des chaussées et la mise en place de bordures pavées. L'effort d'embellissement s'appuie sur un formidable élan de solidarité des citoyens qui une journée par an, en mars, depuis 1982, se mobilisent pour réaliser des travaux d'intérêt public, tels que : entretien des chemins de zones communales, réalisation des emplacements handicapés devant la mairie, aménagement de la place publique, continuation des travaux de pavage dans les rues, mise en place de pergolas et plantations dans la Venelle, derrière le cimetière....

Ces efforts d'embellissement ont été récompensés par l'attribution d'une fleur dans le cadre du concours régional des Villes et Villages Fleuris.

La commune possède également des logements locatifs : 3 dans l'ancienne école depuis 1996, et 2 à venir dans une ancienne maison à côté de l'Eglise, réhabilités par l'intermédiaire de SOLIHA.

18 / Vie des communes

Brion

Un bourg agréable à la campagne.

Cette petite commune, située à quelques kilomètres de Gençay, compte 240 habitants répartis entre le bourg, un hameau et des habitats dispersés. Offrant calme et tranquillité, Brion est une commune essentiellement agricole, avec 7 céréaliers, certains irrigants, exploitant une bonne partie des 1 600 ha du territoire traversé par la Clouère. Cependant, elle accueille aussi un artisan ferronnier « Métal Vert » qui réalise des architectures métalliques d'art, du type gloriette, et qui ouvre au public périodiquement son parc d'exposition.

La population est majoritairement composée d'actifs, dont beaucoup travaillent sur Poitiers. Ils trouvent à Brion le charme de la campagne dans une bourgade très entretenue qui rappelle un passé bourgeois.

Il n'y a plus d'école depuis la fin des années 70. Les enfants sont répartis entre Saint-Secondin, Gençay et Saint-Maurice-la-Clouère.

La commune dispose aussi de 8 logements sociaux, dont 3 dans l'ancien café restaurant. Elle a créé depuis 1994 avec Saint-Secondin un syndicat intercommunal afin de mettre en commun du matériel et du personnel et d'exécuter des travaux à moindre frais. Il existe aussi une entente avec la commune de Saint-Secondin pour maintenir un club de football localement. C'est ainsi que les vestiaires du stade ont été refaits en 2018.

Deux manifestations importantes marquent le calendrier annuel : une marche nocturne le premier week-end de mai qui attire de 7 à 800 personnes, et une brocante le premier week-end d'octobre réunissant une centaine d'exposants.

Autre animation insolite : les chiens de traîneaux, entraînés ici par l'association Latitude Nord, et proposés pour tracter des vélos sur les chemins de randonnée pendant l'été.

« Notre » Brion n'est pas la seule commune de France à porter ce nom ! Il en existe une dizaine qui se sont regroupées en association depuis 27 ans, et se réunissent chaque année dans l'un des sites pendant 3 jours. L'occasion pour chaque commune de faire découvrir sa région à quelque 300 participants !



Saint-Romain en Charroux

Une ouverture sur l'avenir

Au cœur d'un territoire agricole de 2 048 ha, alternant terres et bois de châtaigniers, la commune de Saint-Romain-en-Charroux compte 404 habitants répartis entre le bourg et une vingtaine de villages et hameaux. Une trentaine de familles anglaises ont établi leur résidence principale sur cette ancienne terre gauloise qui porte le nom du saint éponyme, légionnaire romain.

Il n'y a pas de châteaux, mais plusieurs logis et des maisons fortes avec tour et pigeonnier. À admirer au Coudret et à Laborie, une tour du 12^e siècle et une du 15^e. Sur la route de Champniers, sous un châtaignier, se trouve la « Pierre du Bénitier » qui fut lieu de pèlerinage pour les enfants chétifs.

Depuis début 2018, Saint-Romain profite pleinement du numérique grâce à l'arrivée de la fibre sur la commune, et a aussi beaucoup amélioré la qualité de son réseau de téléphonie mobile, grâce à une nouvelle antenne.

L'agriculture est encore très présente avec 18 exploitations pratiquant cultures et élevage (chèvres, moutons et bovins) et une belle entreprise de matériel agricole (ventes et réparations) qui emploie 18 salariés. Le reste de l'activité économique s'appuie sur des artisans, une coopérative agricole, des commerces ambulants, une tournée de boulangerie, un restaurant, et un ensemble de services à la personne.

Une bonne partie de la population est en activité, localement et sur Poitiers. Il y a donc des enfants scolarisés encore à Saint-Romain, dans le cadre du RPI avec Joussé, Payroux et la Chapelle-Bâton : 23 en classe de CM1/CM2. L'école a repris la semaine de 4 jours et propose cantine et garderie.

Il n'y a pas de lotissement communal, mais un lotissement de l'O.P.H. avec 7 locations.

Dans le souci de toujours améliorer le cadre de vie, Saint-Romain a fait réaliser des travaux d'accessibilité en centre bourg fin 2018.

Six associations animent la vie de la commune qui possède un stade de football et deux équipes grâce à sa fusion avec Sommières, un terrain de tennis, une salle des fêtes et des sentiers de randonnée.





Champagné-Saint-Hilaire

Conserver l'attractivité pour de nouveaux arrivants

Idéalement située à 20 minutes des portes de Poitiers, soit par Gençay, soit par Vivonne, la commune de Champagné Saint-Hilaire occupe un territoire de 47 km² et possède un point culminant, à 195 m d'altitude, la butte de Fougeré, qui, en fait, est le lieu habité le plus haut du département. Surplombant le Clain, elle se compose d'un bourg, et de 63 villages et hameaux qui accueillent quelque 1 022 habitants, nombre en constante progression depuis une quinzaine d'années.

Pour maintenir et développer son attractivité, la commune a concentré ses efforts sur le cadre de vie. En termes d'éducation, elle dispose d'une école publique de 105 enfants, répartis en 5 classes (maternelles et élémentaires), et depuis le 1^{er} septembre 2017, une classe ITEP de Guron avec 6 enfants, un enseignant et un éducateur. Le ramassage scolaire est assuré par la Communauté de Communes. L'école possède une cantine et propose des activités périscolaires en partenariat avec l'association Mille Bulles de Gençay.

La commune a réalisé d'importants travaux pour l'accessibilité de l'école, la sécurisation du parking et la rénovation des salles périscolaires. Il existe également une école privée alternative avec une vingtaine d'enfants.

Le bourg offre commerces et services : un restaurant, une épicerie, une boulangerie/pâtisserie, une coiffeuse, un cabinet de kinés/ostéopathes, un cabinet d'infirmières, un psychologue, une sage-femme, un garage..., une dizaine d'artisans, une agence postale communale ouverte 6 jours sur 7 le matin, une bibliothèque municipale, ouverte elle 3 jours par semaine, et gérée par des bénévoles.

Pour répondre aux besoins de la population, dont la

majorité est en activité, la commune a créé, en 2010, un lotissement de 11 parcelles, dont deux restent à construire et enregistré 14 constructions neuves dans le bourg, autant dans les hameaux, auxquelles s'ajoutent une quinzaine de rénovations.

En termes de loisirs, la commune dispose d'une base de loisirs, les Trois Fontaines, élaborée autour de deux étangs ouverts à la pêche, dans un espace naturel boisé de 15 ha, classé Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF), équipée de jeux d'enfants, d'une aire de pique-nique, d'un mini-golf, d'un barbecue et d'un terrain de boules. À noter qu'actuellement, la championne de canoë en eaux vives, Claire Brenne, vient s'y entraîner en vue des prochains Jeux Olympiques.

Autre site majeur, le haras Saint-Hilaire, implanté par la famille Rothschild il y a très longtemps, qui fait désormais de l'élevage de trotteurs, du dressage et des courses. Il existe aussi, sur une autre partie, un manège qui accueille des concours hippiques.

En ce qui concerne le patrimoine bâti, une belle église, Saint-Gervais Saint-Protas, dont le portail est classé et beaucoup de petit patrimoine remarquable (croix, lavoirs...) ainsi qu'un bloc de pierre sculpté « la Pierre des 4 divinités », trouvé dans un champ, et visible à la mairie, qui pourrait être un élément de sanctuaire rural datant de l'époque gallo-romaine.

De plus, Champagné-Saint-Hilaire est au cœur d'un bassin touristique (Futuroscope, Vallée des Singes, Parc de la Belle, Cormenier...) ; son offre en hébergements s'appuie sur trois gîtes privés et un gîte communal installé dans l'ancienne cure au centre bourg.



Vaux-en-Couhé*

Une vallée attractive pour de nouveaux habitants

Nichée dans la vallée de la Bouleure, la commune de Vaux, « Vallum » en latin, soit « petite vallée », se situe très proche de Couhé, entre l'axe Poitiers Bordeaux de la RN10, et la ligne ferroviaire Poitiers Angoulême. Un positionnement attractif qui a induit une augmentation constante de la population au cours des cinq dernières années, portant le nombre d'habitants à 844, dont une majorité d'actifs.

Son territoire de 25,84 km² s'étend jusqu'à Couhé, où se trouvent tous les services dont les écoles, publiques et privées, fréquentées par une centaine d'enfants de Vaux. Un bus de 60 places, géré par la Région, assure au quotidien le transport des élèves.

Vaux a connu son apogée au XIX^e s avec 1 600 habitants grâce à l'exploitation des carrières du Roussillon. Après leur fermeture vers 1930, le bourg a néanmoins conservé une petite activité économique avec la présence d'artisans, d'auto-entrepreneurs, d'un autocariste, et d'un transporteur de marchandises et colis. Il n'y a plus de commerces à l'exception d'un bar-restaurant-tabac.

La commune possède deux lotissements : l'un à la limite de Couhé, où se mélangent terrains privés et communaux, l'autre « le Châtaigner de Bel Air » dont 4 parcelles sont encore à vendre. Elle a également réhabilité deux sites en logements sociaux et propose deux maisons en location dans le bourg. Depuis quelques années, elle compte aussi un gîte de groupes, géré par la Communauté

de Communes, entraînant souvent la location de la salle des fêtes.

En termes de loisirs, Vaux dispose d'un bel étang de pêche dans la vallée ainsi que d'une aire de jeux financée en partie par la Communauté de Communes. Originalités dans le décor, des cadres métalliques jaunes répartis près de la rivière et dans le bourg : en fait, il s'agit d'une réalisation d'un groupe de travail constitué d'habitants et d'élus de la commune avec le CPIE Val de Gartempe, CPA Lathus ; ces cadres vides, judicieusement placés, permettent de focaliser le regard sur un paysage souhaité ou un objet du paysage ou du patrimoine de la commune.

Un environnement composé aussi d'une belle église romane, d'un pont dit « romain » sur la Bouleure, de lavoirs, d'un four à pain... autant de patrimoine que le visiteur peut découvrir à son rythme.

La commune est animée par un groupe d'associations : gymnastique, quad, tarots... et la traditionnelle Fête du 15 août, centenaire, portée par le Comité des Fêtes qui propose gratuitement des spectacles, un marché, un bal...

Deux projets sont à l'étude : d'une part, l'extension de la salle des fêtes, afin de stocker de manière sécurisée tables et chaises, et d'autre part, la création d'une piste cyclable entre Vaux et Couhé pour éviter la départementale.

Payré*

Entre développement économique et développement touristique

À 25 km au Sud de Poitiers, Payré a tiré parti très tôt de sa proximité de la RN 10 et de la création de la zone d'activités des Minières. Elle est devenue une commune avec deux têtes, Payré bourg historique et les Minières, accueillant actuellement 1062 habitants répartis entre les deux bourgs et 41 villages.

Le dynamisme économique repose d'une part sur les Minières, avec une zone d'activités et une zone artisanale qui emploient environ 120 personnes, des commerces (boulangerie et boucherie), et d'autre part une dizaine d'exploitations agricoles (céréales et élevage), un apiculteur et une coopérative forestière car les 2 500 ha du territoire communal possèdent beaucoup de bois.

Payré tire aussi profit du très beau site des Iles, initié par la commune dans les années 80, puis repris par la Communauté de Communes de la Région de Couhé. Il a été labellisé récemment « parcours de pêche accessible aux handicapés ». Parmi les nombreuses animations sur place, une nouveauté : un parcours Terra Aventura, lancé par la Communauté de Communes du Civraisien en Poitou avec la commission Environnement et Cadre de Vie de Payré, qui a déjà attiré des centaines de personnes. À cela s'ajoutent le sentier des 5 Moulins, et un parcours aménagé par le Conseil Départemental

dans un espace naturel sensible de 3,5 ha, à côté des Îles, Fontou, qui recèle une grotte et une rivière souterraine.

La population est jeune : 25 % ont moins de 20 ans, 50 % sont en activité et 25 % ont plus de 60 ans. Aussi, l'école est en pleine activité avec 5 classes : 2 maternelles (renforcées par Anché/Voulon) et 3 élémentaires, le tout représentant une centaine d'élèves. L'école offre cantine et garderie, a conservé le rythme de 4 jours et demi, et propose des activités périscolaires.

La commune a en projet, à moyen terme, de développer l'habitat, avec la création d'un lotissement aux Minières, en règle avec le PLUi.

Il n'y a plus de commerces à Payré bourg, mais encore des services, tels qu'une agence postale à la mairie, une bibliothèque communale gérée par des bénévoles et alimentée par la Bibliothèque Départementale, des hébergements privés en gîtes.

Le cadre de vie est animé toute l'année par 7 associations. Quelques temps forts : la Fête de la Pomme en octobre qui attire des milliers de visiteurs, la Fête des Plants aux Minières en avril avec un vide-grenier, le feu d'artifice du 14 juillet et la nuit de la Saint-Sylvestre.





Ceaux-en-Couhé*

Des efforts pour l'amélioration du cadre de vie

La commune de Ceaux-en-Couhé, d'une superficie de 1 622 ha, compte 560 habitants, nombre en augmentation de 4 % entre 2010 et 2015.

Ceaux est composée d'un bourg et de cinq gros villages, dont le plus célèbre est le Coureau. En effet, c'est là que le développement économique s'est fait au milieu du 19^e siècle, avec l'implantation de la gare en 1851, accueillant voyageurs et marchandises. Poste, commerces, coopérative agricole y ont été créés et y ont prospéré. Si la ligne Poitiers Angoulême existe toujours, la gare a depuis été déplacée à Anché/Voulon, entraînant le déclin de l'activité économique. Aujourd'hui, seule la coopérative agricole demeure.

L'activité agricole perdure en effet sur le territoire, avec 8 exploitations qui pratiquent la culture céréalière et l'élevage (vaches, veaux, chèvres, chevaux de course).

Artisans, auto-entrepreneurs, location de gîtes et services à la personne complètent le volet économique.

Les écoles ont fermé en 1974. Depuis, les enfants vont à Couhé dans le cadre du regroupement avec Vaux et Châtillon. Cette année, ce sont 62 écoliers de Ceaux inscrits en maternelle et primaire.

La population évolue, rajeunit et travaille beaucoup

sur Poitiers, car le TER et la proximité de la RN 10 favorisent les déplacements.

Pour conserver l'attractivité, le cœur du bourg a été rénové ; les travaux concernent la mise en accessibilité, la place de l'église, le mur du vieux cimetière, le local technique, la création d'une salle multi-activités avec bibliothèque à côté de la salle des fêtes, et d'un city-stade financé en partie par la Communauté de Communes.

Un lotissement de 8 parcelles est actuellement en vente avec accès rapide à la RN 10. Un autre lotissement de 4 grandes parcelles avait déjà été créé dans un environnement paysager.

La Bouleure traverse le territoire du Sud au Nord et baigne l'étang de la Quincarderie près duquel a été construit un gîte de groupes pouvant accueillir une vingtaine de personnes, géré par la Communauté de Communes.

Des chemins de randonnée sillonnent la campagne et permettent d'apprécier paysages et patrimoine bâti, tels que les châteaux de Mézieux, de Cujalais ou les ruines du château de Monts.

L'animation locale est portée par 7 associations toute l'année, avec un temps fort début juin pour la « Fête au Village ».

Châtillon*

Au fil de la Dive

Avec un nom qui évoque vraisemblablement une place-forte, Châtillon est une petite commune très proche de Couhé, qui s'étend au bord et sur les hauteurs de la vallée de la Dive. Composée d'un bourg et de 16 villages, elle compte aujourd'hui 247 habitants contre 115 en 1968 et s'étend sur 592 km². La proximité de la RN 10, l'attractivité de Poitiers, et un cadre de vie agréable ont contribué à attirer des populations nouvelles et plus jeunes : 27 % des habitants ont moins de 45 ans, et il y a seulement 15 personnes de plus de 70 ans. Depuis 2012, Châtillon a son école depuis la création du SIVOS entre Ceaux-en-Couhé, Châtillon, Couhé et Vaux. 25 enfants de maternelle et primaire fréquentent les écoles de Couhé.

Une particularité de la commune : il n'y a ni église (disparue fin 18^e), ni cimetière, ni monument aux morts. Ils sont à Couhé. Et pas de commerces non plus.

Mais la commune a quand même conservé une activité économique, avec la présence d'artisans (BTP, couverture/charpente, maçonnerie, électricité), d'une exploitation agricole et du Camping des Peupliers qui vient de fêter ses 50 ans, et qui s'appelle depuis le 1^{er} octobre 2018 Le Camping de la Rivière suite à un changement de propriétaire.

Le long de la Dive, en centre bourg, la commune a investi il y a 2 ans dans la construction d'une passerelle avec l'aide du Conseil Départemental et d'une aide parlementaire. Une aire de jeux a également été réalisée grâce au concours de la Communauté de Communes. Le chantier en cours concerne la rénovation de la salle des fêtes (ancienne mairie) qui est louée en moyenne 35 week-ends par an. Juste à côté, l'étang de pêche, géré par l'association de Couhé, et les prairies environnantes, avec l'aire de pique-nique, sont très fréquentés dès les beaux jours.

Une journée « Bricolage » chaque printemps fait appel à toutes les bonnes volontés pour concrétiser quelques projets et aider l'employé technique communal qui est à temps partiel.

Les enfants, eux, ont construit un hôtel à insectes. Suite à l'acquisition d'un terrain derrière la grange, au bord de la Dive, la commune a contacté la Ligue de Protection des Oiseaux pour faire découvrir à des élèves des écoles publique et privée la faune et la flore locales.

Les animations sont conduites par le Comité des Fêtes qui organise une manifestation annuelle le dernier week-end de juillet (repas moules frites, feu d'artifice, concert) et l'ACCA qui fait son repas en juin.

*** Dans le cadre des regroupements de communes inscrits dans la loi NOTRe, Payré, Vaux, Ceaux et Châtillon ont fusionné avec Couhé au 1^{er} janvier 2019, créant ainsi une nouvelle commune qui se nomme " Valence-en-Poitou ".**





**Communauté de Communes
du Civraisien en Poitou**

10 Avenue de la Gare, 86400 Civray
05 49 87 67 88

Directeur de la publication : GEOFFROY Jean-Olivier
Rédaction : VICENTE Catherine
Création et réalisation graphique : Agence Rinocéros
Photos : THÉBAULT Pierre - Fotolia